

DELIBERATION CFVU-123-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 13 octobre 2023

Objet de la délibération : Modification des MCC – Faculté de Santé - Pharmacie

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 octobre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des formations suivantes :

- « DFASP1 – 4e année de Pharmacie », parcours « Internat »
- « DFASP1 – 4e année de Pharmacie », parcours « Officine »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 24 novembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27/11/2023

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : Facult  de Sant 
- § Avis favorable du Conseil de d partement Pharmacie du : 5 juin 2023
- § Avis favorable du Conseil de Facult  du : 14 juin 2023
- § Passage   la CFVU du : 23 octobre 2023
- § Rentr e universitaire : 2023-2024

Formation concern e : DFASP1 | 1 re ann e – Fili re Internat – Semestre 2

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire

Mutualisation ou d mutualisation

Incidence financi re

(joindre un argumentaire) :

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2022-2023	2023-2024 CFVU 12 juillet 2023	2023-2024 CFVU 23 octobre 2023
SEMESTRE 2 - Internat	30 ECTS Coef 20	30 ECTS Coef 20	30 ECTS Coef 30

1ère année de Formation Approfondie en Sc Pharmaceutique
4ème année de Pharmacie Semestre 2 Filière Internat

2023-2024
CFVU 12 juillet 2023
CFVU 23 octobre 2023

Intitulé de l'élément	Nbre d'heures				ECTS	Coef.	Session 1						Session 2						Remarques
	CM	TD	TP	H/Etud			Eval 1	Coef.	Eval 2	Coef.	Eval 3	Coef.	Eval 1	Coef.	Eval 2	Coef.	Eval 3	Coef.	
Semestre 2 - Filière Internat	110,5	148,5	33	292	30	30													
Préparation à la prise de fonctions hospitalières-					3	3													
PPFH	25	5		30			CT-1h						CT-1h						
UE MUT-2-1 Pharmacie clinique, hospitalière et toxicologie clinique					5	4													
Toxicologie clinique	21	3	15	39		2	CT	0,8	TP	0,2									
Pharmacie clinique, hospitalière	14	6		20		2	CT						CT						
UE MUT-2-2 Connaissance du médicament					7	6													
Stratégies thérapeutiques des grandes pathologies		24		24		2	CT						CT						
Innovations thérapeutiques, Médicaments issus des biotechnologies	10			10		2	CT						CT						
Interactions médicamenteuses, Chronopharmacologie	2	7		9		2	CT						CT						
UE MUT-2-3 Dossiers biologiques et thérapeutiques					3	3													
TP intégrés de biologie		6	18	24			Oral						Oral						
UE MUT-2-4 Prise en charge du patient					6	4													
Analyse de prescriptions		16		16		2	CT						CT						
Education thérapeutique du patient		10		10		1	CT						CT						
Méthodologie conseil officinal		12		12		1	CT						CT						
UE INT-2-1 Préparation au concours d'internat					9														
Préparation au concours d'internat	32	40		72			validation par assiduité						validation CT						
Bibliographie-analyse d'articles, Anglais	6,5	16,5		23			validation par assiduité						validation CT						
UE INT 2-2 Projet tutoré																			
Projet tutoré		3		3			validation dossier						validation dossier						
UE Assiduité																			
Assiduité													Oral					Session 1 : Validation par assiduité Session 2 : Validation à l'oral	

Validation du semestre 2 filière Internat

Validation "Toxicologie clinique" si moy TP +CT >=10

Validation de l'UE Assiduité

Compensation possible entre les UE MUT 2-1, UE MUT 2-3 et UE INT 2-1 si moyenne >=10 et si note de chaque UE >=8

Validation des UE MUT 2-2 et UE MUT 2-4 si chaque EC >=10

La note de la 2nde session se substitue obligatoirement à celle de la 1ère session.

Validation de l'année

Pas de compensation possible entre les deux semestres

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : Facult  de Sant 
- § Avis favorable du Conseil de d partement Pharmacie du : 5 juin 2023
- § Avis favorable du Conseil de Facult  du : 14 juin 2023
- § Passage   la CFVU du : 23 octobre 2023
- § Rentr e universitaire : 2023-2024

Formation concern e : DFASP1 | 1 re ann e – Fili re Officine – Semestre 2

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
- (joindre un argumentaire) :**

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

Correction d'ECTS et coef d    des erreurs de copier/coller d'ELP mutualis s avec le semestre 2 Internat

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2022-2023	2023-2024 CFVU 12 juillet 2023	2023-2024 CFVU 23 octobre 2023
SEMESTRE 2 - Officine	30 ECTS Coef 28	30 ECTS Coef 28	30 ECTS Coef 30
Préparation à la prise de fonctions hospitalières	3 ECTS Coef 3	Supprimée	Supprimée
UE MUT-2-2 Connaissance du médicament 4	6 ECTS Coef 6	7 ECTS Coef 6	6 ECTS Coef 5
Stratégies thérapeutiques des grandes pathologies	Coef 2	Coef 2	Coef 2,5
Innovations thérapeutiques, Médicaments issus des biotechnologies	Coef 2	Coef 2	Coef 0.5
Interactions médicamenteuses, Chronopharmacologie	Coef 2	Coef 2	Coef 2
UE MUT-2-4 Prise en charge du patient	4 ECTS Coef 4	6 ECTS Coef 4	4 ECTS Coef 5
Analyse de prescriptions	Coef 2	Coef 2	Coef 2,5
Education thérapeutique du patient	Coef 1	Coef 1	Coef 1
Méthodologie conseil officinal	Coef 1	Coef 1	Coef 1.5
UE OFF-2-2 Rôle du pharmacien d'officine dans la prise en charge du patient			
Dispensation en anglais	Coef 1.75	Coef 1.75	Coef 0.75
UE OFF-2-3 Projet tutoré			3 ECTS Coef 3
Connaissance du médicament et conseils associés			Session 1 et 2 Oral coef 0.4 Rapport coef 0.6

1ère année de Formation Approfondie en Sc Pharmaceutique

4ème année de Pharmacie Semestre 2 Filière Officine

2023-2024

CFVU 12 juillet 2023

CFVU 23 octobre 2023

Intitulé de l'élément	Nbre d'heures				ECTS	Coef.	Session 1						Session 2						Remarques
	CM	TD	TP	H/Etud			Eval 1	Coef.	Eval 2	Coef.	Eval 3	Coef.	Eval 1	Coef.	Eval 2	Coef.	Eval 3	Coef.	
Semestre 2 - Filière Officine	127	142	33	302	30	30													
Préparation à la prise de fonctions hospitalières-					3	3													
PPFH	25	5		30			CT-1h						CT-1h						
UE MUT-2-1 Pharmacie clinique, hospitalière et toxicologie clinique					5	4													
Toxicologie	21	3	15	39		2	CT												
Pharmacie clinique, hospitalière	14	6		20		2	CT						CT						
UE MUT-2-2 Connaissance du médicament					6	5													
Stratégies thérapeutiques des grandes pathologies		24		24		2,5	CT						CT						
Innovations thérapeutiques, Médicaments issus des biotechnologies	10			10		0,5	CT						CT						
Interactions médicamenteuses, Chronopharmacologie	2	7		9		2	CT						CT						
UE MUT-2-3 Dossiers biologiques et thérapeutiques					3	2													
TP intégrés de biologie		6	18	24			Oral						Oral						
UE MUT-2-4 Prise en charge du patient					4	5													
Analyse de prescriptions		16		16		2,5	CT						CT						
Education thérapeutique du patient		10		10		1	CT						CT						
Méthodologie conseil officinal		12		12		1,5	CT						CT						
UE OFF-2-1 Sécurisation du médicament					3	2													
Sécurisation du médicament	22	2		24			CT						CT						
UE OFF-2-2 Rôle du pharmacien d'officine dans la prise en charge du patient					6	6													
Dispensation en anglais		12		12		0,75	CT oral												
Phytothérapie, phytotoxicologie, mycotoxico	14	6		20		2,75	CT	0,75	CC	0,25									
Droit Pharmaceutique	19	2		21		2,5	CT												
Communication-dialogue avec le patient		21		21			validation par assiduité						validation par oral						
UE OFF-2-3 Projet tutoré					3	3													
Connaissance du médicament et conseils associés		10		10			Oral	0,4	Rapport	0,6			Oral	0,4	Rapport	0,6			
UE Assiduité																			
Assiduité													Oral					Session 1 : Validation par assiduité Session 2 : Validation à l'oral	

Validation du semestre 2 filière Officine

Validation de "Phytothérapie, phytotoxicologie, mycotoxico" si moy CC + TP >=10

Validation de "Connaissance du médicament et conseils associés" si moy Rapport + Oral >=10

Validation de l'UE Assiduité

Validation des UE MUT 2-2, UE MUT 2-4, UE OFF 2-1, UE OFF 2-2 et UE OFF 2-3 si chaque EC >=10

Compensation possible des UE MUT 2-1 et UE MUT 2-3 si note de chaque UE >=8

La note de la 2nde session se substitue obligatoirement à celle de la 1ère session.

Validation de l'année

Pas de compensation possible entre les deux semestres